



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers :
En exercice : 8
Présents : 5

DELIBERATION N°28 -2019

Séance du 11 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 11 juillet 2019 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, Mme BLANC Danielle.

Absents ayant donné procurations : Mme STEFANI Noëlle à M. COSTORIER Rémi, M. ROBERT Joël à M. NOMIUS Jean-Pierre

Absent : M. FAURE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. POUILLARD Pierre.

Objet : Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes - Voyage scolaire école « Roger MARTIN » de Lardier et Valença 2019.

Le Maire signale aux membres présents que le Département des Hautes-Alpes attribue des subventions aux collectivités de rattachement des écoles primaires pour l'organisation des voyages scolaires.

L'école « Roger MARTIN » de Lardier et Valença ayant effectuée un voyage scolaire du 17 au 21 juin 2019 à « La Fontaine de l'Ours » à Auzet (04140), le Maire propose à l'assemblée d'adresser une demande une subvention au Département des Hautes-Alpes.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire.

Le Maire,
Rémi COSTORIER

